Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_17-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp
Séance du lundi 15 décembre 2025

—

Le quinze décembre 2025, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. BERTHE Thomas, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GOUDALLIER Benoît, Mme CORBEL Peggy, M. AATACH Houssain, Mme LE GALL BIZIEN Déborah, Adjoints, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. STEPHAN Philippe, Mme TISSIER Isabelle, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme DUCLOS Anne, M. LE BARS Yoann, M. LE LAY Tugdual, M. ANTOINE Jean François, Mme LALANDE Christine, M. HERVE Roger, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. MONFORT Charles, Mme LE HOUEROU Annie, Mme VAROQUIER Lydie, M. BONBONNY Sébastien, Mme COZIC Sandy, Mme LEROY Charline respectivement représentés par Mme MANCASSOLA Chantal, M. Philippe LE GOFF, Mme CORBEL Peggy, Mme BRISSONNEAU Alix, M. AATACH Houssain et M. GOUDALLIER Benoît.

Absent excusé : M. GAUTIER Christophe.

Secrétaire de séance : M. LE LAY Tugdual.

DEL2025-12-17-PARTICIPATION DE LA VILLE POUR LA MAISON DES SOLIDARITES

Rapporteur : Chantal Mancassola.

Guingamp Paimpol Agglomération a acquis l'ancien magasin Gamm vert avec pour objectif d'y aménager des locaux destinés à accueillir les associations caritatives, actuellement logées dans un bâtiment situé rue du 48 e RI.

Fin 2024, l'Agglomération a lancé les consultations pour retenir un candidat chargé d'assurer la maitrise d'œuvre. La demande de permis de construire a ainsi été déposée le 15 octobre 2025.
Des négociations ont été menées d'une part avec les communes de l'ex-communauté de communes de Guingamp et d'autre part avec les communes de l'agglomération bénéficiant des prestations assurées par les associations afin de participer au financement de la rénovation et de l'aménagement de cet ensemble immobilier, travaux estimés à plus d'un million d'euros.
Un accord a ainsi pu être trouvé sur les bases suivantes :

- La participation de la ville de Guingamp serait fixée à 10€ / habitant
- La participation des communes de l'ex-communauté de communes de Guingamp pourrait être fixée à 8 € / habitant
- Les autres communes de l'agglomération seraient quant à elle sollicitées à hauteur de 4 € par habitant.

Par délibération en date du 30 juin, le conseil municipal a approuvé la décision modificative N°1 prévoyant le versement au profit de Guingamp Paimpol Agglomération de la première moitié de la participation de la ville de Guingamp pour un montant de 33 575 €.
Guingamp Paimpol Agglomération sollicite des communes une délibération actant cet accord.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200703-20251222-DEL2025_12_17-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la participation de la ville de Guingamp au financement de la Maison des solidarités à Pont Ezer à hauteur de 10 € par habitant
DECIDE que le paiement de cette participation se fera sur deux exercices budgétaires étant précisé qu'une première part a été inscrite au budget 2025 de la commune
DONNE tout pouvoir au maire ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire

Philippe LE GOFF

Le secrétaire,

Tugdual LE LAY

MAIRIE DE GUINGAMP
(Côtes d'Armor)